

Adhésion.

2 Porte-clés
par personne

Prix spéciaux

pour les clients de Viseca

Oui, j'en profite et j'opte pour l'offre ci-après:

Securicard basic:

- Couverture individuelle: **CHF 21** au lieu de CHF 32
- Couverture familiale: **CHF 32** au lieu de CHF 52

Securicard plus:

- Couverture individuelle: **CHF 44** au lieu de CHF 49
- Couverture familiale: **CHF 70** au lieu de CHF 75

Numéro de la carte Viseca

Date d'expiration

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Rue/n°

NPA/Lieu

Date de naissance

Nombre de membres de la famille (pour couverture familiale)

Téléphone

E-mail

En signant ce document, je déclare que j'ai pris connaissance de la déclaration figurant, que je l'ai comprise et que je l'accepte sans réserve. J'autorise Securicard SA à utiliser mon adresse e-mail pour ses propres activités de marketing.

Lieu/date

Signature

**Veillez compléter cette adhésion et la retourner sous enveloppe fermée à:
Securicard SA, boîte postale 6451, 6901 Lugano**

À réception de la confirmation d'adhésion, Securicard vous fera parvenir un formulaire vous permettant de dresser une liste de toutes vos cartes émises en Suisse.

Les prestations de **Secuircard** en un coup d'œil.

Prestations et cotisations annuelles		Secuircard basic	Secuircard plus*
Service de blocage de cartes 24h (cartes de client et de paiement, cartes SIM ainsi que cartes d'identité)		inclus	inclus
Remboursement des frais occasionnés par le remplacement des documents personnels en cas de perte, de vol ou d'agression		jusqu'à CHF 175 par sinistre et par personne	CHF 700
Usage abusif des cartes de client et de paiement		–	CHF 1'000 par carte et par sinistre, au max CHF 5'000 par an
Usage abusif de la carte SIM	CHF	–	2'000
Vol			
- des clés**	CHF	–	500
- d'argent liquide prélevé en Suisse dans les 48 heures	CHF	–	1'000
- d'argent liquide prélevé à l'étranger dans les 48 heures	CHF	–	2'000
- du sac à main ou du porte-monnaie	CHF	–	500
Remboursement des frais en cas de vol du contenu du sac à main ou du porte-monnaie	CHF	–	500
Modification gratuite des données enregistrées		incluse	incluse
Porte-clés avec code Secuircard personnalisé (1 par personne)		inclus	inclus
Service de renvoi de clés		inclus	inclus
Cotisations annuelles			
Couverture individuelle	CHF	21 au lieu de 32	44 au lieu de 49
Couverture familiale	CHF	32 au lieu de 52	70 au lieu de 75

* Secuircard plus: montants maximaux remboursés par personne et par an. Tous les prix s'entendent en CHF au total.

** Remboursement des frais occasionnés par le remplacement des clés et le changement de la serrure.

Secuircard Hotline
+41 58 122 10 10

En commandant un produit de la société Securicard SA basée à Lugano (ci-après «Securicard»), j'accepte qu'une copie du présent formulaire d'adhésion, mes données personnelles et toutes les informations nécessaires à l'élaboration de la confirmation d'adhésion (lettre de confirmation) par Securicard soient transmises à Securicard.

Securicard basic: les prestations comprennent en particulier le service de blocage de cartes 24 heures sur 24, le service de renvoi de clés et le remboursement des coûts occasionnés par le blocage et le remplacement des cartes jusqu'à CHF 175 par sinistre et par personne.

Cotisation annuelle: CHF 21 (couverture individuelle) et CHF 32 (couverture familiale).

Securicard plus: en plus des prestations proposées par Securicard basic, Securicard plus offre une couverture d'assurance. Le preneur d'assurance est Securicard, l'assureur est AIG Europe S.A., Luxembourg, succursale de Opfikon, Sägereistrasse 29, 8152 Glattbrugg. Pour faire valoir les droits aux prestations, on peut s'adresser uniquement à la compagnie d'assurance.

Cotisation annuelle: CHF 44 (couverture individuelle) et CHF 70 (couverture familiale).

La couverture d'assurance de Securicard plus couvre les risques suivants: (1) utilisation abusive de cartes de crédit et de client: remboursement de la franchise facturée par l'émetteur de la carte jusqu'à CHF 1'000 par sinistre, la somme maximale s'élève à CHF 5'000 par an; (2) vol d'argent liquide lors de retraits dans les 48h: jusqu'à CHF 1'000 par sinistre et par an en Suisse et jusqu'à CHF 2'000 par sinistre et par an à l'étranger; (3) vol des clés: jusqu'à CHF 500 par sinistre et par an; (4) vol/perte de documents personnels: jusqu'à CHF 700 par sinistre et par an; (5) vol ou endommagement du portemonnaie/du sac à main ainsi que de leur contenu assuré: jusqu'à CHF 500 par sinistre et par an ainsi que jusqu'à CHF 500 par sinistre et par an pour le contenu assuré; (6) vol et utilisation abusive du téléphone portable/de la carte SIM: jusqu'à CHF 2'000 par sinistre et par an. L'assurance commence à la date mentionnée dans la police et se prolonge, sans résiliation valable, tacitement d'une année. J'autorise Securicard à débiter automatiquement une fois par année de ma carte de crédit Viseca la cotisation annuelle. J'ai le droit de résilier le contrat par écrit au plus tard 1 mois avant l'échéance du contrat. Les prestations de service de Securicard ainsi que les prestations d'assurance de l'assureur ne sont fournies que conformément aux Conditions Générales et aux Conditions Générales d'Assurance (CG/CGA) qui s'appliquent aux produits Securicard basic et Securicard plus. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse www.securicard.ch ou commandées au +41 58 122 10 10 et me sont envoyées avec la lettre de confirmation. Le titulaire garantit l'exactitude de toutes les indications fournies dans le formulaire et s'engage à indiquer immédiatement à Securicard toute inexactitude ou tout changement.

Extrait CG et CGA SC VI - 12.2018

Intermédiation en assurance et protection des données: les données personnelles, mises à disposition dans le cadre de cette assurance, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par Securicard SA et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assuran-ce ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Securicard SA dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à un pays tiers est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation en matière de protection des données applicable) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier.